

À la une

Chaque semaine, l'actualité sélectionnée par le pôle sport de la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines – page 1

Parution du décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire



Les sports collectifs sont désormais autorisés en zone verte

Seuls les sports de contact demeurent interdits en zone verte

Les rassemblements de plus de 10 personnes sont autorisés sous réserve qu'il n'y ait pas de public et que le rassemblement n'ait pas lieu sur la voie publique et que les préconisations sanitaires soient respectées

Les vestiaires demeurent inaccessibles et il est recommandé d'arriver en tenue de sport

☞ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042020786&dateTexte=&categorieLien=id>

#SNU #MIG Recevez un jeune du service national universel en mission d'intérêt général (MIG) à partir du 4 juillet 2020



Ainsi, vous contribuez au développement de la culture de l'engagement et vous contribuez à renforcer l'autonomie des jeunes. Chaque mission correspondra à un engagement minimum de 12 jours consécutifs ou alors de 84 heures réparties sur 1 an, du 4 juillet 2020 jusqu'au mois de juin 2021.

☞ Pour proposer une MIG dans votre structure : <https://www.admin.snu.gouv.fr>

#AA #JAN : déposez vos dossiers pour le plan « aisance aquatique » et pour « j'apprends à nager »



Dans le cadre de la prévention des noyades, le ministère des sports promeut l'apprentissage de la natation des plus jeunes en finançant des formations.

Aisance aquatique s'adresse aux enfants 4 à 6 ans qui ne savent pas nager et j'apprends à nager d'adresse aux 6-12 ans qui résident en zones prioritaires et ne savent pas nager

☞ Pour plus d'information : http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/sites/ile-de-france.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/note_jan_aisance_aquatique_2.pdf

Pôle sport, qui sommes-nous ?

Le pôle développement du sport et protection des usagers de la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines - page 2

Lucile (BRETON) GEOFFRAY, conseillère d'animation sportive

Ancienne sportive de haut niveau, ancienne vice-championne du monde de karaté, formée en STAPS, Lucile GEOFFRAY a développé une expertise dans l'accompagnement socioculturel des sportifs.



Référente sport santé, elle anime le réseau sport santé des Yvelines et coordonne les actions du mouvement fédéral avec celui des collectivités pour soutenir le déploiement de créneaux adaptés aux patients souffrant de pathologies.

Elle assure aussi, en étroite collaboration avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, la promotion de la mixité dans le sport et l'égal accès des hommes et des femmes à l'activité physique et sportive.

✉ lucile.breton@yvelines.gouv.fr

Luc MISEREY, conseiller d'animation sportive

Ancien joueur de football, ancien conseiller technique départemental (CTD) et ancien entraîneur sportif, Luc MISEREY défend l'emploi dans le sport, la vitalité économique du tissu associatif sportif et l'accès à la qualification.



Depuis quelques années, Luc MISEREY s'attache à défendre l'esprit sportif pour lutter contre les incivilités dans le sport. Il développe aussi la préparation mentale des sportifs et contribue à la réflexion sur la détection des talents. Le déploiement du « sport pour tous » lui tient particulièrement à cœur, ainsi que l'égal accès à des activités physiques et sportives de qualité.

✉ luc.miserey@yvelines.gouv.fr

Férouz LIEGEON, assistante administrative

Férouz LIEGEON met son dynamisme, son écoute et son énergie au service des clubs sportifs, des présidents des comités départementaux et des responsables des collectivités depuis plus de 15 ans.

Son action s'étend aux médailles de la jeunesse et des sports au suivi administratif des certificats d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur (CAEP MNS).



✉ ferouz.liegeon@yvelines.gouv.fr

Pôle sport, qui sommes-nous ?

Le pôle développement du sport et protection des usagers de la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines - page 3

Laurence ARIDON, référente sport handicap

« Pendant 10 ans, j'ai travaillé pour le développement de la vie associative et puis j'ai étendu mon champ de compétences aux droits des femmes et à l'égalité et maintenant, aux sports ».

Laurence ARIDON contribue au développement des activités physiques et sportives en direction des personnes en situation de handicap au sein des associations sportives. Elle contribue aux missions transversales du pôle en tant que gestionnaire instructrice administrative et suit les demandes de manifestations sportives sur la voie publique et les demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles communautaires ainsi que les équivalences de diplôme extracommunautaires.

✉ laurence.aridon@yvelines.gouv.fr

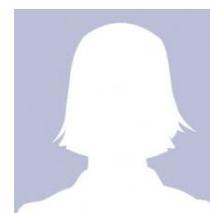


Aurélie MARIE-LOUISE, gestionnaire administrative

Aurélie MARIE-LOUISE assure le contrôle réglementaire lié aux activités physiques et sportives en réalisant le suivi administratif des établissements d'activité physique et sportive (EAPS). La délivrance des cartes professionnelles d'éducateurs sportifs ainsi que le contrôle d'honorabilité des dirigeants font partie de ses attributions.

Aurélie MARIE-LOUISE gère aussi les contentieux et assure le suivi des questions réglementaires, ce qui l'amène à délivrer les autorisations d'exercer et les dérogations aux titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

✉ aurelie.marie-louise@yvelines.gouv.fr



Agenda : calendrier de dépôt des dossiers

Maisons sport santé

- 17 juillet 2020 à 18 heures : reconnaissance des maisons sport santé

✉ <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/appel-a-projets-2020-maisons-sport-sante>



Prévenir les noyades et développer l'aisance aquatique (j'apprends à nager et plan aisance aquatique) :

- 2 juillet 2020 : date de dépôt des dossiers pour les projets de juillet et d'août 2020

- 8 septembre 2020 : date de dépôt des dossiers pour tous les autres projets

✉ <http://ile-de-france.drjcs.gouv.fr/spip.php?article1433>

Déconfinement **phase 3**

L'actualité du déconfinement sélectionnée par le pôle sport de la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines – page 4

Phase 3 du déconfinement, du 22 juin 2020 au 11 juillet 2020

Règles générales

- protocoles sanitaires à afficher
- port du masque obligatoire pour les non pratiquants de + de 11 ans
- pas de vestiaires collectifs
- pas d'événements de + de 5000 personnes

Distances

- 2 m. de distance à respecter obligatoirement lors de la pratique
- 5 m. de distance pour l'activité modérée
- 10 m. de distance pour l'activité intense et déplacements en ligne (cyclisme, course)

Regroupements de + de 10 personnes

- autorisés dans les gymnases, piscines, salles de sport, salles de jeux, salles des fêtes et polyvalentes (ERP de type X, PA, L, P)
- autorisés pour les scolaires et pour les ACM
- sur autorisation du préfet dans les espaces publics

Précisions par rapport au décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020

- stades, arènes, hippodromes interdits au public jusqu'au 11 juillet 2020
- plages, plans d'eau, lacs autorisés
- gymnases, piscines, salles polyvalentes autorisées

Parution de l'instruction n°DS/DS2/2020/100 du 23 juin relative à la reprise progressive et adaptée aux risques de l'épidémie de Covid-19 de la pratique des activités physiques et sportives (phase 3)

L'instruction constitue le cadre de la stratégie nationale de déconfinement pour la pratique des APS et rappelle le respect des règles d'hygiène, de distanciation physique et l'interdiction des rassemblements de + de 10 personnes.

Elle précise le cadre de l'ouverture sous condition des établissements ainsi que de la reprise d'activité des établissements et des stagiaires en formation professionnelle.

☞ http://www.sports.gouv.fr/autres/200625_Instruction_100_du_23_juin_2020_relative_a_la_reprise_des_APS_Phase_3.pdf